

Objektyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **38 (1912)**

Heft 12

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cette dernière est bien comprise comme motif ornemental, mais peut-être un peu trop excentrique. Deux sorties sur le préau auquel on accède par un escalier extérieur à trois rampes sur l'axe du corps principal.

Plan bien proportionné, sans décrochements inutiles, mais avec vestibule beaucoup trop important. Aménagement défectueux de la partie inférieure de l'escalier à l'est, dominant sur la sortie des préaux. Parties de couloirs obscures en sous-sol. Place perdue en vestibules inutiles aux combles, mauvais éclairage des salles de microscopie qui sont trop profondes. Façades bien proportionnées et d'un beau caractère. Bonne étude perspective du motif de l'entrée qui est intéressant.

Comparant les mérites respectifs de ces quatre projets, pour le cas où, dans les cinq projets restants, deux études proviendraient d'un même auteur, le jury estime que le meilleur des quatre est le projet n° 24 « Dixi Maupas »,

(A suivre.)

Concours pour le Casino-Théâtre de Lausanne.

Nous commençons, dans ce numéro la reproduction des projets primés au concours ouvert *entre architectes établis à Lausanne avant le 1^{er} juillet 1910* pour l'étude d'un Casino-Théâtre et d'immeuble locatifs à édifier sur l'emplacement du théâtre actuel et sur les terrains annexés. Nos lecteurs trouveront aux pages 143 à 146 les principales planches du projet de MM. de Rham et Peloux qui a obtenu le premier prix. Nous publierons le rapport du jury dans notre prochain numéro.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité central du 6 juin 1912.

Admissions. — 19 demandes d'admissions dans la section de Schaffouse sont accueillies et la décision sur 3 autres est ajournée jusqu'à plus ample information.

Prescriptions spéciales et procédés de mètre pour les travaux en béton armé. — Les normes spéciales pour les soumissions, annexées aux prescriptions, font l'objet d'une longue discussion. Le Comité adopte le point de vue que, dans la règle, les offres ne doivent contenir ni calculs statiques, ni plans. La question est renvoyée à la prochaine séance. Une plainte de M. Münch, ingénieur, à Berne, contre M. Zweifel, architecte, à la Chaux-de-Fonds, au sujet d'une soumission pour des travaux en béton armé, fait l'objet d'une correspondance entre le Comité central et les parties.

Commission de la Maison bourgeoise. — Un contre-projet que cette commission a présenté, concernant le règlement du 23 mars 1912 est examiné. Le Comité décide d'arrêter les dispositions du règlement dans une séance qui aura lieu à Bâle, avec la petite commission de la Maison bourgeoise. On visitera à cette occasion les archives de la Commission.

Contrat de service. — Le Comité approuve les modifications apportées, d'entente avec la Société suisse des techniciens, au contrat de service pour employés auxquels on peut donner congé dans le délai d'un mois.

Statuts de la section de Winterthour. — Il est décidé de confier à une délégation du Comité central, la mission de s'entendre avec la section de Winterthour sur son organisation et son affiliation à la Société technique de la même ville.

Circulaire du Comité central.

Honorés Collègues,

Sur le vœu du Comité central, le Directeur du Laboratoire fédéral pour l'essai des matériaux a mis gratuitement à la disposition de la Société un certain nombre d'exemplaires des comptes rendus des réunions des membres suisses de l'Association internationale pour l'essai des matériaux.

Le cahier N° 8 (réunion du 25 janvier 1912) contient deux rapports de M. F. Schüle, sur 1. Die Druckfestigkeit von Backsteinmauerwerk, 2. Die Übertragung der Scheerkräfte in Eisenbalken et un résumé de la discussion à laquelle ils ont donné lieu; le fascicule a déjà été remis aux membres de l'Association. *Les membres de notre Société qui désirent l'obtenir gratuitement sont priés de s'annoncer au Secrétariat, Paradeplatz 2, Zurich I.*

Les publications du Laboratoire fédéral pour l'essai des matériaux sont en vente chez E. Speidel, libraire, Tannenstrasse, Zurich IV.

Zurich, 4 juin 1912.

Au nom du Comité central :

Le Président,
H. PETER.

Le Secrétaire,
A. HARRY.

Association suisse pour l'aménagement des cours d'eau.

La conférence internationale organisée par l'Association suisse pour l'aménagement des cours d'eau, de concert avec les Associations autrichienne et bavaroise, aura lieu le 13 et le 14 juillet prochain au Casino de Berne. L'objet principal de cette conférence sera la *création d'une assurance contre les risques d'inondation*. La question sera introduite par M. Dr Hertz, secrétaire de l'Association autrichienne pour l'aménagement des cours d'eau. M. Harry, ingénieur, secrétaire de l'Association suisse présentera un rapport sur les conditions dans lesquelles l'assurance en cas d'inondation pourrait être établie dans notre pays.

MM. les professeurs Huber et Burkhard traiteront ensuite les *Questions du droit international des eaux*.

Les personnes qui prendront part à cette conférence pourront visiter une exposition de documents concernant l'hydrographie de notre pays et les travaux de protection contre les hautes eaux exécutés en Suisse. Cette exposition sera organisée par les soins de l'Inspectorat fédéral des travaux publics et de l'Hydrographie nationale.

La conférence sera publique. Les gouvernements autrichiens et bavarois, la Confédération et les gouvernements cantonaux seront invités à s'y faire représenter.

Le programme et les cartes d'admission seront adressés aux intéressés par le *Secrétariat de l'Association suisse pour l'aménagement des cours d'eau*, Zurich I, Paradeplatz, 2.